

Conclusions des Assises du développement et de la solidarité Internationale

Les Assises du développement et de la solidarité internationale ont été clôturées le 1^{er} mars par le président de la République. Avec 4 mois d'échanges, de débats et de propositions, les Assises ont lancé la rénovation de la politique française de développement. Deux décisions majeures viennent concrétiser cette volonté :

- La présentation au Parlement **d'une loi d'orientation et de programmation sur le développement**, pour la première fois dans l'histoire de la V^{ème} République ;
- La création d'un conseil **national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI)**, qui rassemblera les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale pour un dialogue de haut niveau sur les orientations et la mise en œuvre de la politique de développement.

Au-delà de ces deux décisions, et de celles que le président a annoncées dans son discours du 1^{er} mars, les assises du développement et de la solidarité internationale ont débouché sur une série de conclusions qui seront traduites dans les prochains mois dans les grandes orientations de la France en matière de développement. **Ce document reprend chantier par chantier les principales conclusions des Assises ainsi que les décisions du président de la République, et décrit la façon dont elles seront mises en œuvre.**

Chantier 1 – Défendre les droits humains et la promotion des femmes, lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales et préserver les équilibres écologiques : notre vision pour l'agenda post-2015

Le chantier 1 avait pour objet de préciser notre vision de l'agenda post-2015. Il ressort des Assises les orientations suivantes qui seront mises en œuvre dans la loi d'orientation et de programmation sur le développement :

- **Le respect des exigences démocratiques, la lutte contre la corruption, le renforcement de l'Etat de droit et des institutions protégeant les personnes et les biens, la promotion des femmes** seront mieux pris en compte dans la mobilisation de nos moyens. La préparation de la loi sera l'occasion de réfléchir aux conditions de mise en œuvre pratique de cette « approche par les droits » dans nos politiques de développement ;
- **La concentration de notre effort de solidarité sur les pays et les populations les plus pauvres, ainsi que sur la lutte contre les inégalités sociales**, tout en se fixant des objectifs universels, est confirmée. La loi définira les orientations stratégiques et géographique de notre aide au développement ;
- **La préservation de la planète** est une des priorités de notre politique de développement. Les stratégies de l'agence française de développement (AFD) dans le domaine de l'énergie, de l'agriculture, de la biodiversité et de la forêt intégreront la préservation des ressources naturelles et des équilibres climatiques de manière systématique. En complément des évolutions déjà amorcées (priorité aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans la stratégie énergétique de l'AFD, qui prévoit 5 à 6 milliards d'investissements dans les 3 prochaines années), les efforts de l'AFD seront renforcés dans les documents stratégiques en cours de discussion. Enfin, l'AFD ne financera plus de centrales à charbon ne disposant pas d'un mécanisme opérationnel de capture et de séquestration du CO₂;

- **Concernant les négociations internationales sur le suivi de la Conférence de Rio+20 et la préparation des objectifs de développement durable (ODD)** le document de position française sur les ODD, qui a été discuté pendant les Assises, intègre maintenant les remarques consensuelles des participants sur la nécessaire convergence des agendas du développement (objectifs du Millénaire pour le développement - OMD) et du développement durable (ODD) dans tous ses aspects économique, social et environnemental. Ce travail de réflexion collective doit continuer : la direction générale de la mondialisation du ministère des affaires étrangères organisera auprès des participants qui le souhaitent une consultation *ad hoc* sur ce document de position qui doit être encore amélioré ;
- Enfin, les Assises ont fait ressortir un thème important sur lequel des discussions approfondies seront nécessaires : « **l'approche par les territoires** » du développement. Une plateforme d'échanges portant sur ces questions sera lancée par la direction générale de la mondialisation du ministère des affaires étrangères.

Chantier 2 : Améliorer la transparence, la redevabilité et l'efficacité de l'aide au développement

Le chantier 2, consacré aux enjeux de transparence et d'efficacité de l'aide, se traduit par la décision de préparer une loi de programmation et d'orientation sur le développement et la solidarité internationale qui permettra de progresser dans la redevabilité de l'aide. Les principales orientations du chantier 2 qui seront mise en œuvre sont les suivantes :

- **Dans un contexte extrêmement contraint, la loi de finances pour 2013 a préservé les crédits pour le développement.** Au niveau communautaire, nous avons obtenu une stabilisation du fonds européen pour le développement (FED). Dans son discours de clôture des Assises, le président de la République a rappelé que "dès le retour de la croissance, nous reprendrons la trajectoire ascendante vers les objectifs internationaux " ;
- **Le président a également réaffirmé l'importance des financements innovants pour le développement.** 10% des versements effectifs de la taxe sur les transactions financières (TTF) française : seront destinés au développement : financement de la lutte contre les grandes pandémies, l'eau au Sahel et fonds vert pour le climat. La France soutiendra le principe d'une affectation au développement d'une part significative des revenus de cette taxe sur les transactions financières européenne. Par ailleurs, **la taxation des billets d'avion devra être réactualisée pour que nous puissions disposer de moyens supplémentaires destinés à la lutte contre les grandes pandémies ;**
- **L'évaluation et la connaissance de l'impact de l'aide seront améliorées. L'AFD produira et diffusera des indicateurs** sur les moyens et les résultats de son action dans les grands secteurs prioritaires de l'aide ; ces indicateurs permettront non seulement de mieux valoriser auprès du Parlement l'action de l'Etat et de tous les acteurs, mais aussi de mieux communiquer auprès des Français sur la politique de développement ;
- **La transparence de notre politique de développement sera renforcée**, notamment par un travail d'amélioration de l'indicateur du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui devra mesurer plus précisément l'effort financier réel de l'Etat ; la question de la prise en compte des flux négatifs (évasion fiscale et déplacement par les entreprises multinationales de leur assiette fiscale) qui a été posée pendant les Assises, devra également faire partie des discussions au CAD. Enfin, ces sujets seront à l'ordre du jour du CICID afin que tous les ministres concernés par l'aide au développement puissent débattre des questions de transparence de nos actions ;
- **L'éducation au développement, essentielle pour renforcer l'appropriation citoyenne des politiques de développement, sera encouragée.** De nombreux acteurs sont impliqués dans ces dispositifs, ONG bien sûr, mais aussi collectivités territoriales (auprès de leurs administrés), entreprises (auprès de leurs salariés) et bien entendu acteurs de la recherche (diffusion des travaux auprès des citoyens).

Chantier 3 : Renforcer les moyens pour une meilleure cohérence des politiques publiques

Le chantier 3 avait pour objet la cohérence des politiques publiques, dans des secteurs aussi variés que la santé, l'agriculture, la protection de l'environnement ou la fiscalité internationale. De nombreuses propositions ont émergées et seront discutées dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation et de programmation sur le développement

- Afin de permettre **une meilleure vision du rôle de l'Etat, et d'améliorer la coordination entre les acteurs publics**, un comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) présidé par le Premier ministre se tiendra avant l'été 2013, pour la première fois depuis 4 ans ;
- **Pour renforcer la cohérence des politiques publiques avec les objectifs de développement et le respect des droits humains**, l'une des missions du futur conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) sera de veiller à la cohérence des actions de tous les acteurs du développement entre eux ; la loi pourrait prévoir des dispositifs institutionnels plus structurés, permettant par exemple au Parlement de suivre et évaluer la cohérence des politiques publiques;
- **Des priorités d'action ont été clairement identifiées dans les différentes tables rondes** et seront mis en œuvre dans la loi d'orientation et de programmation pour le développement, ainsi que dans l'action des ministères concernés : les accords de pêche UE-ACP, les agro-carburants, la lutte contre la corruption et les biens mal acquis, le principe de transparence pour les industries extractives ; respect des normes sociales et environnementales dans les appels d'offres internationaux ;
- Les participants aux Assises ont exprimé un besoin de **continuer à agir, au-delà du G8 et du G20 où ces sujets sont maintenant une priorité, sur les processus de régulation et de transparence fiscale** dans un cadre qui reste à définir. Le processus d'amélioration du dispositif de sécurité financière de l'AFD a été lancé, et un point sera fait tous les trois mois sur les progrès réalisés ;
- **La réforme du dispositif d'expertise français sera engagée.**

Chantier 4 : Poursuivre la concertation et mieux valoriser l'action des acteurs non gouvernementaux du développement

Le chantier 4 a traité du partenariat entre l'Etat et la société civile. Sa principale conclusion est la création du conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) qui sera chargé de maintenir une concertation régulière de manière souple mais néanmoins institutionnelle entre l'Etat et la société civile. La composition et les modalités d'action de ce conseil seront précisées avant le mois de juin 2013. Par ailleurs, le chantier 4 a fait ressortir des axes d'actions qui seront mis en œuvre dans les prochains mois :

- Les ONG sont confirmées comme des acteurs majeurs du développement. L'engagement de doublement de la part de l'aide qui transite par les ONG a été rappelé par le président de la République, et sera mise en œuvre par le ministère des affaires étrangères. **Le renforcement des sociétés civiles du Sud est également une priorité : un effort particulier sera réalisé via l'évolution des dispositifs existants, notamment à l'AFD.** Une révision du cadre d'intervention transversal ONG de l'AFD est en cours, sera discutée avec les acteurs, et entrera en vigueur en 2014.
- Notre fiscalité devra continuer de tenir compte de la contribution apportée par les ONG à l'effort de solidarité.
- La diversité et la richesse des actions à l'international des collectivités territoriales ont été clairement mises en valeur pendant les Assises. L'AFD et l'Union Européenne devront accentuer les efforts de co-financement avec les collectivités territoriales. **Les bénéficiaires de la loi Oudin-Santini seront étendus à la gestion durable des déchets.**

- Sur les questions de migrations et de mobilité qui ont fait l'objet d'une table ronde spécifique lors des Assises, le **gouvernement a confirmé la rupture avec la logique antérieure** qui liait développement et contrôle des flux migratoires ; **la délivrance des visas sera facilitée** pour permettre à des entrepreneurs, des créateurs, des responsables d'associations de contribuer aux échanges d'idées et d'expériences ;

<p>Chantier 5 : Mettre le partage, les nouveaux modèles économiques et l'innovation au cœur de la politique française de développement</p>

Le chantier 5 s'est intéressé à la recherche, à l'innovation et ses multiples composantes, et aux enjeux de l'économie sociale et solidaire. Ce chantier a souligné le rôle des entreprises dans le développement, tout en rappelant la nécessité de respecter les normes en matière de RSE et de transparence. De nombreuses pistes d'actions ont été évoquées, dont la plupart seront mises en œuvre dans les prochains mois.

- Pour renforcer **le lien indispensable entre les acteurs de la recherche et les autres acteurs de développement**, tout en poursuivant la réflexion sur l'articulation entre théorie et pratique, entre sciences expérimentales et sociales, une **charte spécifique sera élaborée par les représentants de l'Etat et des institutions de recherche en association étroite avec la société civile** ;
- La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est confirmée comme un élément essentiel de la politique de développement. Le président de la République a d'ailleurs rappelé **que "nous attendons qu'il y ait des normes sociales et environnementales dans les appels d'offre internationaux et que les entreprises les plus vertueuses puissent être retenues"**. La France fera valoir ce point auprès de ses partenaires multilatéraux comme la Banque Mondiale ;
- Le président de la République a rappelé que "l'économie sociale et solidaire, la micro-finance contribuent à approfondir notre politique de développement". **Le soutien de la France et de l'UE aux innovations sociales et solidaires et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire sera plus appuyé**, notamment pour les entreprises à vocation sociale qui connaissent des difficultés à trouver un guichet approprié au sein de l'aide au développement et pour les innovations financières. L'AFD adoptera une stratégie ESS d'ici la fin de l'année 2013 ;
- **Les actions en faveur du commerce équitable seront mieux soutenues**. Les politiques françaises de développement appuieront les organisations de producteurs et soutiendront le développement de la consommation durable. Une plateforme nationale commerce équitable a été lancée pour préparer et mettre en oeuvre un plan d'action ;
- Pour soutenir le développement de certaines technologies comme les énergies renouvelables, **des mécanismes de garantie des risques devraient être développés au niveau international**, par exemple pour les projets d'énergies renouvelables de taille intermédiaire. Il est nécessaire aussi de traiter la question de l'accès à l'énergie en milieu rural au même titre que le développement de capacités de production à plus grande échelle.